



## Commission de l'agriculture

### 2152 - Développement des filières

#### Sécheresse 2011 - Aide à l'acquisition de paille pour les éleveurs

#### Rapport n° CG/2011/49

##### Service Chef de file :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

##### Service(s) associé(s) :

##### Résumé :

La sécheresse exceptionnelle du printemps 2011 a entraîné une forte baisse de la production de paille et de foin dans le Bas-Rhin. Les éleveurs sont par conséquent contraints de les acheter dans d'autres régions. Il est proposé de mettre en place un dispositif exceptionnel pour aider les exploitants à faire face à ces conditions exceptionnelles.

Malgré le retour de la pluie depuis quelques semaines, la sécheresse très marquée en Alsace ce printemps, aura des conséquences importantes pour les éleveurs.

Les pertes avérées à ce jour concernent principalement la production d'herbe (en baisse de 30 à 60 % selon les situations) et la production de paille (en baisse de 40 à 60 %). La récolte de blé pour sa part est en retrait de l'ordre de 20 %.

Les problèmes qui se posent concernent principalement l'approvisionnement en paille malgré la solidarité exemplaire entre céréaliers et éleveurs de la région.

Pour aider les éleveurs à faire face à cette situation, la FDSEA du Bas Rhin a pris l'initiative de lancer une "opération paille" d'envergure et a mobilisé son réseau national afin de trouver les quelques 7 000 tonnes manquantes en se rapprochant des bassins céréaliers les plus proches, notamment la Marne, l'Aube et l'Oise.

Compte tenu de l'importance du tonnage et de la nécessité de pouvoir centraliser la facturation, la profession a décidé de créer une association "Alsace Agri Service" (AAS) et de lui confier la gestion de cette opération. Outre la simplification administrative, la création de cette association a également pour objectif de "moraliser" le prix de la paille et de proposer à tous les éleveurs du département la paille aux mêmes conditions, quels que soient le lieu de chargement et la distance de transport.

#### La situation habituelle

La plupart des éleveurs produit des céréales et récolte la paille ; le coût du travail en régie pour le pressage et le transport en tracteur est estimé à 20 € par tonne.

Ces éleveurs achètent le complément de paille nécessaire, sur andain dans le voisinage, et le pressent eux-mêmes. Le coût à la tonne est alors de 20 € auquel il faut ajouter 20 € pour le pressage et le transport, soit au final 40 € par tonne de paille achetée dans le voisinage.

Quelques éleveurs de taille importante achètent tous les ans un volume de paille hors département à coût d'environ 80 € par tonne.

#### La situation suite à la sécheresse

Les éleveurs achetant habituellement dans le voisinage sont contraints d'acheter dans d'autres régions. Le coût de cette paille est de 110 € par tonne, ces éleveurs supportent par conséquent un surcoût de  $110 - 40 = 70$  € par tonne. Le tonnage de paille nécessaire est estimé à environ 7 000 tonnes. Les achats se feront par "Alsace Agri Service".

Pour les éleveurs achetant habituellement de la paille hors région, la sécheresse de cette année les oblige à acheter des volumes supplémentaires qu'ils trouvaient habituellement dans la région au même prix de 40 € par tonne. Ces éleveurs se sont adressés à leurs fournisseurs et transporteurs habituels et achètent donc la paille en direct, sans passer par "Alsace Agri Service". Le tonnage supplémentaire acheté par ces éleveurs est estimé à environ 1 000 tonnes.

La profession a sollicité une aide globale des collectivités de 30 € par tonne de paille, afin de ramener le coût de la paille 2011 au niveau habituellement observé pour les achats hors région.

## Le dispositif proposé

**Pour les éleveurs achetant la paille à "Alsace Agri Service", il est proposé de mettre en place une aide de 30 € par tonne de paille. Pour un surcoût de 70 € par tonne de paille, cela correspond à 42 % du surcoût.**

Cette aide serait prise en charge pour 2/3 par le Conseil Général du Bas-Rhin et pour 1/3 par la Région Alsace.

**L'aide à la tonne de paille achetée par "Alsace Agri Service" serait donc pour le Conseil Général du Bas-Rhin de 20 € par tonne. Le tonnage étant estimé à 7 000 tonnes, la contribution du Conseil Général du Bas-Rhin serait de 140 000 €.**

**Pour les éleveurs achetant la paille en direct, il est proposé de prendre en charge le surcoût lié à la quantité de paille supplémentaire achetée hors département aux mêmes conditions, soit 30 € par tonne, ce qui correspond à 42 % du surcoût pour cette paille supplémentaire.**

Cette aide serait prise en charge pour 2/3 par le Conseil Général du Bas-Rhin et pour 1/3 par la Région Alsace.

**L'aide à la tonne de paille supplémentaire achetée directement par les éleveurs serait donc pour le Conseil Général du Bas-Rhin de 20 € par tonne. Le tonnage étant estimé à 1 000 tonnes, la contribution du Conseil Général du Bas-Rhin serait de 20 000 €.**

En synthèse, le coût maximal de cette opération serait de 160 000 €. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des données et le dispositif proposé.

Achat de paille	Par "Alsace Agri Service"	En direct	En direct
<b>Situation habituelle</b> Coût	Achat local sur champ 40 €/t	Achat extérieur habituel 80 €/t	Achat local sur champ 40 €/t
<b>Circonstances sécheresse</b> Coût	Achat extérieur 110 €/t		Achat extérieur supplé. 110 €/t
Surcoût	70 €/t	30 €/t	70 €/t
Volume	7 000 tonnes	1 000 tonnes	1 000 tonnes
<b>Aide sollicitée par la profession</b>	<b>30 €/t</b>	<b>30 €/t</b>	<b>30 €/t</b>
<b>Dispositif proposé</b>	Prise en charge 2/3 CG 67 et 1/3 CRA	Pas de prise en charge	Prise en charge 2/3 CG 67 et 1/3 CRA
Aide totale	30 €/t soit 42 % du surcoût		30 €/t soit 42 % du surcoût
<b>Part CG67</b> Coût total de la mesure	<b>20 €/t</b> 140 000 €	0 €	<b>20 €/t</b> 20 000 €

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient mobilisés à partir de la ligne budgétaire "Dépenses imprévues" dont les règles d'usage sont conformes à la situation présente.

Les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif pourraient être définies par la Commission permanente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission de l'Agriculture, le Conseil Général :*

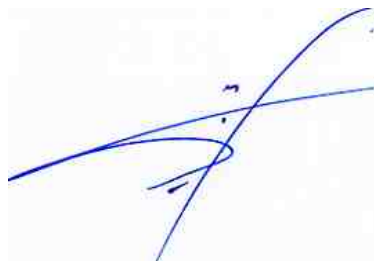
*- décide de mettre en place un dispositif exceptionnel de soutien à la profession agricole pour faire face aux conséquences de la sécheresse, en particulier sur les approvisionnements en paille*

*- décide d'apporter une aide de 20 € par tonne de paille pour les achats réalisés par l'association "Alsace Agri Service" et de 20 € par tonne de paille pour les achats réalisés en direct par les éleveurs à l'extérieur de la région pour les volumes supplémentaires achetés, et mobilise pour ce faire 160 000 € au titre des "Dépenses imprévues" inscrites à son budget*

*- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en oeuvre du dispositif et l'attribution des aides aux bénéficiaires.*

Strasbourg, le 01/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL